Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE CORSE

LUNDI 30 NOVEMBRE 2020

CONSULTATION A DISTANCE PAR VOIE DEMATERIALISEE
prévue par l'article D711-71-1 du code de commerce
et l'article 2.1.4.1 du Règlement Intérieur de la CCI de Corse

DELIBERATION	**N°05/30-11-2020/250**

Nombre total de Membres Elus Titulaires	**:**	**40**
Nombre de Membres Elus Titulaires en exercice	**:**	**35**
Quorum	**:**	**18**
Nombre de Membres Elus Titulaires ayant pris part au vote	**:**	**28**
Nombre de Membres Elus Titulaires ayant donné pouvoir	**:**	**4**
Nombre de votants	**:**	**32**
Adoption	**:**	**32**

Membres Elus Titulaires ayant pris part au vote : Mmes, MM.
ALBERTINI Paola, BRACCONI Aurélia, CASTELLI Jean-François, CECCALDI Brigitte, CESARINI Léna, CROS Jessica, DELOVO Cosima Sandra, DOMINICI Jean, FRANCISCI Emilie, FRASSATI Jeanne, GIOVANNI Auguste, GOFFI Karina, LARRIEU Anne-Marie, LEONETTI Paul, MARCAGGI Paul, MASSA Paule François, MICHELI Virginie, NEGRETTI Pierre, NICOLAI Don François, NUNZI Antoinette, NURY VOLPI Nathalie, ORSINI Pierre, PAOLI Jean-François, SIMONI PIACENTINI Céline, TABERNER Vanessa, TROJANI Paul, VENTURINI Stefanu, VOILLEMIER Simone.

Membres Elus Titulaires ayant donné pouvoir : Mmes, MM.
HUGUET Christiane à MASSA Paule-Françoise, IENCO Michel à DOMINICI Jean, OTTAVI Antoine à GIOVANNI Auguste, POGGI Joëlle à CASTELLI Jean-François

OBJET :
Plan de Transformation et d'Investissements pour la Corse (PTIC) :
Fiches-projets d'opérations d'investissements de la CCI de Corse

A l'occasion de sa visite en Corse le 3 juillet 2019, le Premier ministre, Édouard Philippe a dévoilé les ambitions de l'État pour le développement de la Corse, avec notamment, la préparation d'un Plan de Transformation et d'Investissements pour la Corse (PTIC).

Ce plan sur 5 ans prend la suite du **Plan exceptionnel d'investissements (PEI)** subventionné par l'État à hauteur de 70 %, mis en place en 2002 et prolongé jusqu'à fin 2020, pour aider la Corse à surmonter les handicaps naturels que constituent son relief et son insularité et à résorber son déficit en équipements collectifs et services collectifs.

Avec le PTIC, l'Etat s'est déclaré prêt à prendre deux engagements :
- Fournir une offre d'ingénierie aux maîtres d'ouvrages pour concrétiser leurs projets ;
- Maintenir un niveau d'engagement financier équivalent à celui du PEI, sur une période de 5 ans, avec un taux maximal de 70 à 80 %.

Un travail qui devra tenir compte de deux exigences :
- Chacun de ces projets fera l'objet d'une contractualisation spécifique entre l'Etat et le maître d'ouvrage concerné (Collectivité de Corse, EPCI, communes…) ;

…/…

- Les projets devront associer les concitoyens à la fabrique des décisions (acteurs de la société civile et de la vie économique et sociale) dans un "conseil de développement" à mettre en place.

C'est dans ce cadre que les services portuaires et aéroportuaires de la CCI de Corse ont élaboré les fiches-projets jointes en annexe.

Vu la délibération de Bureau CCIC n°02/29-07-2020 émettant un avis favorable aux fiches-projets d'investissements de la CCI de Corse ;

L'Assemblée Générale :

- **Approuve les projets d'opérations d'investissements de la CCI de Corse annexés au dossier ;**
- **Autorise le Président de la CCI de Corse à rechercher des financements pour leur réalisation, notamment par une demande d'inscription au Plan de Transformation et d'Investissements pour la Corse.**

Bastia, le 30 novembre 2020

Le Président,
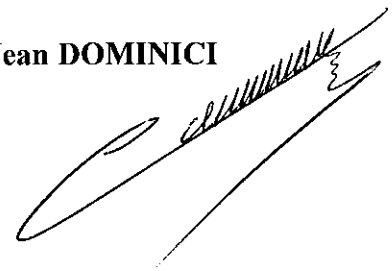
Jean DOMINICI